

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTERAIRE

# LE REVEIL

POLITIQUE.—THEATRE.—LITTERATURE.—BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 13 MAI 1899.

No. 220

## SOMMAIRE :

Retour à la Barbarie, *Vieux-Rouge* —  
Conférenciers et introducteurs, *Canadien* — Le livre de M. Demolins : *fin*  
Chapitre II Le régime scolaire allemande forme-t-il des hommes, —  
Le protocole du conclave, *Jean de Bonnefon* — L'incident de Joliette, *fin* — L'intervention d'en haut, *Michael Py* — On dépose . . . on dépose. . . *Pichenette*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

## RETOUR A LA BARBARIE

Le retour à la barbarie est un spectacle vraiment triste, surtout dans une jeune nation comme la nôtre, qui a encore tant à faire pour atteindre le niveau des nations, des nations voisines qui la jalourent et qui lui font une concurrence redoutable. C'est cependant l'aspect que nous offrent les Territoires du Nord Ouest, sous l'influence néfaste de l'immigration inconsiderée qu'y amène le ministre actuel de l'Intérieur,

Pour notre part, nous sommes convaincus que tout doit être mis en œuvre pour accroître la population du Canada, et que nous devons suppléer aux moyens naturels quand ceux-ci, malgré toute la bonne volonté que nous pouvons y mettre, n'agissent pas avec une célérité suffisante.

L'immigration est donc une nécessité dans un pays comme le nôtre, où la superficie de l'habitat est tellement disproportionnée relativement au nombre des habitants.

Mais encore, faut-il que cette immigration constitue un accroissement réel de population et ne soit pas seulement une augmentation numérique et fallacieuse des êtres qui demandent à la terre leur nourriture quotidienne. Ce qu'il faut au Canada, pour qu'il se développe comme pays, ce ne sont pas quelques chiffres de plus dans le recensement, c'est l'extension de ses éléments constitutifs.

Un groupe de quatre mille Doukhobores ou de cinq mille Galiciens comme ceux qui ont été implantés au Manitoba et au Nord-Ouest et qui, parqués sur un certain espace, n'ont aucune relation avec l'entourage et le nombre du pays, n'est pas un accroissement de population, ce n'est pas de l'immigration, de la colonisation : c'est du peuplement.

L'introduction d'un troupeau de quatre mille bœufs triés ou de cinq mille moutons de choix, occupant le même espace, serait pour le Canada une acquisition bien autrement profitable et infiniment moins dangereuse.

Le grand malheur du Canada a été son état constitutif, la juxtaposition de différentes races peu assimilables qui a empêché jusqu'à présent la fusion de la population en un type distinctif, la création d'un type national. A toute occasion on s'écrie sur un ton palinodique : Soyons unis, formons un Canada uni, et aussitôt que l'on croit commencer de toucher à ce desideratum si souvent exprimé, on s'en éloigne par un coup de rame maladroit ou malhonnête, qui écarte la barque de la rive à laquelle ses passagers croyaient atterrir.

Ceci est particulièrement vrai pour la population de l'Ouest, car lorsqu'il s'agit de la population de l'Est, le travail nécessaire pour le rapprochement des races est tout fait et lorsqu'on voudra la fusion elle

pourra se faire dès le lendemain ; cependant les Canadiens-français y mettent certaines conditions et ils ont raison. Il ne tient qu'aux Anglais de provoquer l'union : qu'ils fassent disparaître leur morgue, qu'ils cessent de se croire une race supérieure, qu'ils admettent un jour que le travail est un capital tout aussi productif et respectable que l'autre, et ils seront surpris de voir comme les choses s'arrangent vite. Notre tempérament, nos habitudes, nos besoins commerciaux — pour parler ici des Canadiens-français — sont les mêmes ; nous travaillons au développement du même pays comme deux associés de la même maison, deux membres de la raison sociale qui se bouderaient depuis de longues années, parce que l'un est trop hautain et l'autre trop têtue. Ce sont des choses qui peuvent s'arranger facilement. Ne parlons donc pas de l'Est et occupons-nous uniquement de l'état social de l'Ouest.

A la suite de la rébellion de 1885, après les tristesses de cette lutte fratricide, les gouvernements avaient senti le besoin de se rapprocher des couches établies là et de créer un contact plus intime entre leur existence et celle du reste de la nation. Des fonctionnaires plus intelligents et plus humains avaient été envoyés là-bas ; petit à petit le système de représentation politique y avait pris une consistance plus sérieuse et l'éducation civique et morale de cette population faisait de rapides progrès.

Pourquoi faut-il qu'on travaille virtuellement maintenant à détruire cette œuvre bienfaisante ?

On a beau invoquer toutes les raisons possibles, l'implantation dans des centres récemment assimilés, comme les centres du Nord-Ouest, d'éléments aussi profondément hostiles à nos mœurs et à nos idées que ces bandes de Galiciens et de Douk-

hobores est plus qu'une faute, c'est un vrai crime social.

Nous avons raison de dire en commençant cet article que c'est un retour à la barbarie et l'on constatera bientôt que rien n'aura autant contribué à arrêter le progrès de la civilisation du Nord-Ouest que la présence de ces rebuts de l'Europe civilisée.

Rien n'est plus propre à inspirer à des populations encore neuves aux idées civilisées que le spectacle de l'impuissance des plus vieilles nations à amener à leurs doctrines et à leurs mœurs les vieilles races.

Quand des métis élevés dans nos écoles, avec les idées humanitaires et morales qui font de notre enseignement moderne l'agent le plus puissant de civilisation, voient à côté d'eux des Doukhobores qui attellent leur femme à la charue pour lui faire ouvrir le premier sillon dans le sol canadien ; quand une dizaine de Doukhobores mettent leurs femmes en commun pour les atteler à un lourd voyage de matériaux, qu'ils font traîner au lieu de leur construction, le sauvage et le métis ont bien le droit de cligner de l'œil et de se dire : elle est belle la civilisation !

Quand ils voient les Galiciens vendre leur femme au voisin qui est dans le besoin ou les envoyer à Winnipeg travailler comme servante ou autrement pour empocher les gages ; quand ils voient les filles de ces mêmes Galiciens servir au divertissement général de la tribu, au point de ne plus reconnaître quelquefois ni père ni frère, les sauvages et les métis sont en droit de toucher du doigt la plaie et de s'écrier : Fichue société !

Voilà pourtant l'œuvre qui s'accomplit en ce moment au Nord-Ouest : on est en train de pourrir le Nord-Ouest et non seulement d'entraver, mais encore de faire reculer de bien des années sa civilisation qui marchait à grands pas.

Si l'on ajoute à cela que l'introduction de ces éléments vicieux et délétères a encore un autre effet, celui d'empêcher l'arrivée de la vraie immigration qui est nécessaire dans l'Ouest, de l'immigration des travailleurs des vieux pays,

ou se rend un compte complet de l'œuvre néfaste qui s'est accomplie dans ces deux dernières années et à laquelle il importe de mettre un terme au plus vite.

Les Galiciens et les Doukhobores, nous citons ces deux catégories en particulier car se sont les dernières, les plus nombreuses et les plus réfractaires à tout sens national et moral qu'on ait introduites dans le pays, les Galiciens et les Doukhobores sont obligés de quitter leur pays à cause de leur inaptitude à se plier aux conditions de l'existence que la civilisation impose dans les vieux pays. Ce sont des incivilisables. C'est le rebut de la civilisation. Croit-on que les membres des communautés, des groupes européens, qui ont été obligés de les extirper pour ne pas être retardés dans leur marche progressive, vont être pressés maintenant de venir rejoindre au Canada ceux dont ils se sont débarrassés là-bas, ou risquer de se trouver placés côté à côté avec des sujets qu'il a fallu chasser ?

L'arrivée au Canada de ces contingents considérables de réfugiés d'Europe a été le signal de la cessation de l'immigration profitable que nous avions réussi à attirer, c'est-à-dire des représentants des races constitutives de notre nation où nous pouvons trouver un recrutement profitable.

La situation est celle-ci : Il est pratiquement impossible d'amener simultanément au Canada l'immigration civilisée et l'immigration brute.

Les Anglais, Écossais, Irlandais, Français, Belges et Allemands ne viendront jamais faire cause commune au Canada avec les Galiciens et les Doukhobores. Il ne peut y avoir rien de commun entre ces éléments impossibles à attirer en même temps.

Le moment est venu de faire un choix et d'orienter notre immigration.

Il faut décider si nous allons faire du Canada une nation avec des traits caractéristiques, son type national et fondé, son genre et ses traditions, ou bien si le Dominion va devenir le champ d'asile de toutes les races et de toutes les espèces, une sorte de *crazy-quilt*, de nationalités parcourant toutes les gammes de la couleur, des langues et des instincts.

Entre les deux situations et les deux avenir, il ne peut y avoir d'hésitation ; l'alternative ne se discute pas.

Il faut prendre une décision prompte, énergique, et catégorique.

Trainer et attendre longtemps, ce serait risquer la ruine de l'œuvre qui a déjà coûté de l'or et du sang : l'œuvre de la civilisation du Nord-Ouest.

VIEUX-ROUGE.

## Conférenciers et Introduteurs

Nous avons eu la semaine dernière la visite d'un conférencier français. M. Rod, il vaudrait mieux, je crois, dire d'un littérateur et d'un penseur français, car c'est là beaucoup plus le genre de M. Rod, qui ne vise ni à l'effet ni à la séduction magique de la parole, mais s'en tient à la puissance du raisonnement et de la déduction. Nous ne croyons pas que M. Rod ait provoqué les enthousiasmes qui ont signalé la venue de ses prédécesseurs, MM. Doumic et Brunetière. Il n'a sans doute pas comme ceux-ci l'instinct de la gigantesque réclame qui se développe si fructueusement sous le manteau des institutions catholiques. A vrai dire, M. Rod sentait un peu je fagot et on le lui a bien laissé voir. Naturellement, on a tenté d'atténuer les angles, de faire à contre fortune bon cœur. L'Archevêque de Montréal est venu sur l'estrade du Windsor souhaiter la bienvenue à ce fils de huguenot venant exposer les délicatesses du roman d'amour. C'était du courage, et certes il faut en tenir compte au premier pasteur du diocèse. Il a donné là la preuve que rien de ce qui était français ne pouvait lui être étranger, il l'a fait sans ostentation et c'est un bon acte. En agissant ainsi on aide à effacer bien des préjugés et à faire disparaître des préventions essentiellement regrettables. Mgr

Bruchési a ouvert là une ère nouvelle en montrant qu'en matière d'enseignement il n'y a ni barrière ni obstruction religieuse et que nous devons puiser aux sources de l'enseignement partout où elles surgissent sans avoir à nous inquiéter quelle religion professent les lèvres dont il découle.

A ce point de vue, la soirée du Windsor marque une époque mémorable dans l'histoire de l'émancipation intellectuelle de Montréal et même du Canada.

Nous ne parlerons pas des conférences de M. Rod, nous les avons toutes suivies sans en manquer une seule et l'opinion que nous inscrivons en tête de cet article est le résultat de nos appréciations qui se bornent surtout à la forme. Cependant, lorsque l'Alliance Française désigne les écrivains français qu'elle envoie sur ces bords, elle devrait, dans l'intérêt, surtout de ses délégués, s'en tenir un peu plus au goût des auditoires qui les attend.

Il n'y a pas à dire, le Canadien ne se plaît pas au genre froid, méthodique et recueilli de la dissertation ; il lui faut l'éclat de la parole, les périodes un peu ronflantes, il lui faut du clinquant et des épices. Il était facile de voir qu'à tout moment, quand M. Rod parlait, le public attendait l'allusion gaie, la saillie qui ne venait jamais. C'est question de tempérament, souvent. On ne peut pas exiger d'un homme qu'il soit drôle, pas plus qu'on ne peut s'attendre que le public va se pincer pour se faire rire. Non, cela doit être naturel et voilà pourquoi il est bon de prendre ses précautions.

Ces réserves faites on nous permettra d'admirer en toute liberté les hautes pensées exprimées par M. Rod, les nobles et délicats sentiments qui ont émaillé ses lectures comme ils éclairent ses œuvres.

Par exemple, nous arrivons maintenant

à deux observations sur lesquelles nous nous expliquerons franchement parce que nous n'avons pas à observer la réserve qui s'impose pour un visiteur ou pour un dignitaire.

Coramont se fait-il que la venue d'un personnage distingué comme M. Rod, serve de prétexte à l'exhibition de personnalités grotesques dont la production est une humiliation pour nous et un agacement pour tout le public.

Chaque fois qu'on va entendre un homme de valeur il faut que notre soirée soit gâtée par la mise en avant de quelque médiocrité locale ou de quelque fâcheux intrus qui vient s'imposer à l'attention.

Au Windsor, nous avons eu la production d'un professeur de prétendu français à l'Université McGill. On nous dit que ce professeur de français est un belge, soit, qu'il continue. . . . Mais c'était réellement douloureux pour l'auditoire français qui se trouvait là de voir un homme en robe universitaire faire aussi lamentable figure dans une circonstance aussi imposante. Le principal de l'Université, le Dr Peterson, avait ouvert la soirée par quelques mots français, sans prétention, très aimables, qui avaient fait plaisir à tout le monde ; mais ça été une désolation générale quand ce professeur qui, nous dit-on, porte le nom de Ingres, a été chargé de remercier le conférencier. Jamais onques n'entendit allocution plus plate, ni plus insipide. Le pauvre homme ne se rappelait même plus la liste des titres des romans de M. Rod qu'il avait apprise par cœur pour se trouver quelque chose à dire. Tout le monde riait sous cape, même sur l'estrade. C'était le comble du ridicule. Nous comprenons fort bien que les autorités du McGill ne se rendent peut-être pas parfaitement compte de la valeur au point de

vue des connaissances françaises des professeurs qu'elles engagent, mais il y a certainement dans les cadres de l'université des personnes qui pourraient les renseigner et les prévenir charitablement que leur professeur de français n'est pas à même de donner une haute idée des études qui s'y font.

Au Monument National, nous avons un fâcheux, un vrai, celui-là, et des plus huppés, un fâcheux de la noblesse, M. le comte des Etangs. Pendant un certain nombre d'années, M. des Etangs s'est contenté de pontifier dans un petit cénacle féminin à la *Young Men's Christian Association*, il pontifiait sur Lamartine ; comme M. de Labriolles, un autre noble, a pontifié cet hiver à l'Université Laval sur Châteaubriand. Mais le cadre ne suffisait plus au comte dont l'alliance brillante a considérablement rehaussé l'aplomb et dressé le toupet. Il s'est constitué le factotum de M. Rod et en a abusé pour infliger en divers lieux à un public bénévole des tartines indigestes, débitées d'un ton niais avec un air ignare.

Nous protestons contre cette invasion sur les droits du public. Lorsqu'on se dérange pour écouter un homme de l'envergure de M. Rod, ce n'est pas pour avoir son plaisir gâté par l'imposition des sottises des uns ou des âneries des autres.

Qu'on en prenne note une autre fois.

CANADIEN.

---

#### MIEUX QUE L'OR

Chaque petite dose du BATME RHUMAL vaut son pesant d'or. 61

---

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux-Rouge* feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

# Le livre de M. Demolins

## CHAPITRE II

(Suite.)

### LE RÉGIME SCOLAIRE ALLEMAND FORME T-IT. DES HOMMES ?

Les directeurs sont en communication avec toutes les colonies, d'où on leur adresse des renseignements qui permettent aux jeunes gens de prendre en connaissance de cause telle ou telle direction. C'est ainsi qu'un grand nombre d'anciens élèves se sont déjà établis avec succès au dehors.

Viennent ensuite des renseignements sur la situation dans laquelle est placé le collège et, pour qu'on puisse apprécier plus exactement les choses, on a annexé un plan qui permet de se rendre compte de l'organisation matérielle de l'École.

D'abord, ce collège est établi à la campagne ; ne dites pas que cela va de soi, car notre *Institut agronomique* est placé au beau milieu de Paris ! L'établissement anglais est bâti sur une éminence, entre la mer (*open sea*) et une rivière (*navigable river lade*) d'un côté, et une contrée essentiellement agricole de l'autre. Voilà deux conditions qui sont plus appropriées à préparer des émigrants, des colons, que l'agglomération des étudiants allemands dans des villes.

Le plan indique l'étendue du domaine rural, qui est aménagé de manière à donner des spécimens de tous les systèmes d'agriculture et des diverses variétés de produits. Il manque, en outre, l'emplacement des différents bâtiments d'exploitation et leur destination. Les fermes, la laiterie (*Dairy farm*), la basse cour (*Poultry farm*), les ateliers (*Workshops*), la remise des bateaux (*Boathouse*), etc. Enfin, la préoccupation des intérêts religieux éclate dans la mention des deux églises situées dans le voisinage.

Après ces préambules, le programme aborde le tableau des études, dans lequel s'affirme le caractère éminemment pratique de l'institution. On voit bien qu'ici on n'est plus dominé par la

préoccupation de faire servir l'école à un but politique, mais uniquement d'armer les jeunes gens de toutes les connaissances pratiques dont ils peuvent avoir besoin. Contrairement à ce qui se passe dans notre *Institut agronomique*, la place principale est accordée à la pratique ; les classes ont seulement pour but de donner l'explication et la théorie du travail effectué. Aussi toute une colonie de laboureurs et d'artisans est-elle constamment employée dans l'établissement à dresser les élèves aux divers procédés nécessaires pour entreprendre la colonisation.

C'est naturellement l'agriculture qui occupe la première place. Les élèves accomplissent eux-mêmes tous les détails du travail agricole. On met entre leurs mains les outils les plus perfectionnés, afin de leur en apprendre le maniement et leur permettre de comparer leur valeur relative. Ils ont à leur disposition un jardin de dix acres consacré à l'étude des meilleurs variétés de fruits et de légumes et des méthodes qui permettent d'obtenir les rendements les plus avantageux. La culture des abeilles est l'objet d'une attention particulière ; rien n'est plus pratique, car, dans les pays neufs l'abeille fournit des ressources précieuses et difficiles à se procurer : la matière sucrée, sous forme de miel, la matière éclairante, sous forme de cire. Une partie du domaine, plantée en arbres, offre le moyen d'étudier la sylviculture, et le programme fait remarquer l'utilité de cette étude pour les élèves qui doivent s'établir au Canada ou dans l'Australie.

L'élevage du bétail est l'objet de soins particuliers, ce qui s'explique par son importance dans la plupart des colonies ; c'est le plus souvent par l'élevage que débute la création d'un domaine.

Aussi a-t-on soin de nous dire qu'il y a, sur le domaine, plus de 70 chevaux et poulains et que le collège est célèbre par les belles races qu'il élève. On choisit de préférence celles qui sont le mieux adaptées au travail dans les colonies.

On nous dit également qu'il y a sur le domaine des représentants des diverses races de bœufs, de moutons, de porcs et de volailles. Les élèves sont dressés avec un soin particulier à connaître

leurs mérites relatifs et leurs caractères. " Ils assistent les bergers et, toute l'année, sont familiarisés avec tous les détails qui concernent cet important département."

La laiterie compte 50 vaches choisies avec soin. Elle est aménagée avec tous les perfectionnements les plus récents, et on y apprend les méthodes qui conviennent soit aux pays chauds, soit aux pays froids.

Mais le colon doit être capable de soigner lui-même ses animaux s'ils viennent à être malades. Aussi des études et des démonstrations pratiques sont-elles faites tous les jours sur l'art vétérinaire.

Les élèves prennent de même chaque jour des leçons d'équitation, bien qu'ils n'aient pas besoin, comme l'Empereur d'Allemagne, de cet exercice pour acquérir des connaissances pratiques. Mais on sait que, dans beaucoup de régions nouvelles, le cheval est encore le seul moyen de locomotion ; d'ailleurs, c'est le seul moyen de parcourir et de surveiller de vastes exploitations.

Enfin, tous les jours, les élèves exécutent des travaux pratiques d'arpentage, de nivellement, de drainage et d'irrigation, car le séjour sur des domaines isolés exige ces diverses connaissances.

Mais il ne suffit pas à un colon d'être en état d'exploiter son domaine, il faut encore, à cause de l'éloignement probable des centres urbains, qu'il puisse suppléer aux diverses industries, qu'il puisse se suffire à lui-même en tout et pour tout. Il s'agit, en un mot, de constituer *l'homme le plus indépendant qui ait jamais existé*.

Cette considération éminemment pratique nous explique la seconde partie du programme de l'École, c'est-à-dire le travail dans une série d'ateliers spéciaux :

Atelier de construction et de forges, où l'on apprend à construire les machines de la ferme, à les river, à réparer les outils, à ferrer les chevaux, etc. ;

Atelier de sellerie et de harnais, où l'on enseigne tout ce qui a trait à cette spécialité.

Dans le genre de vie qui attend ces jeunes gens, d'autres connaissances et d'autres aptitudes sont encore nécessaires : il faut savoir nager, ramer, diriger un bateau, établir des ponts flot-

tants, construire des radeaux. Un garde-côte, chargé de l'entretien des bateaux du collège, enseigne ces divers exercices. " Il enseigne, en outre, dit le programme, à joindre les deux bouts d'une corde sans faire de nœud." J'aime cette précision de détail, qui dénote des gens pratiques, aimant à aller au fond des choses et sachant que rien n'est inutile.

Il faut, en outre, être en état de se soigner soi-même et de soigner les autres. Aussi, " dans ce sujet si important pour les colons, dit le programme les élèves sont instruits suivant les règles de l'Ambulance de l'Association Saint-Jean, sur les secours aux noyés, sur l'application des différentes sortes de bandages, sur les soins nécessaires pour remettre un membre luxé ou brisé, arrêter le sang, traiter les blessures, les brûlures et tous les autres accidents ordinaires."

Jusqu'ici, il n'a été question que de travaux sur le terrain, que d'exercice pratique ; c'est qu'ils constituent la partie essentielle, car il ne s'agit pas de former des hommes de bureau, mais des hommes d'action, des *struggleforlifers*. Aussi n'est-il fait mention des études de classe proprement dites que tout à fait à la fin, et d'une façon laconique ; car, ainsi qu'il est dit, " l'instruction à l'École n'est que l'explication des choses apprises et pratiquées au dehors."

Deux heures par jour (on voit qu'il n'y a pas de surmenage scolaire) sont consacrées à l'enseignement théorique (*to courses of lectures*) par le directeur et les autres professeurs, sur l'agriculture, la géologie, la minéralogie, la botanique, l'art des forêts, l'arpentage, la construction, la science vétérinaire, etc. En outre, des lettres adressées par les autorités coloniales sur tous les sujets qui peuvent intéresser les jeunes colons sont l'objet de lectures publiques.

Enfin, ce programme est accompagné de vingt-cinq vues photographiques représentant les bâtiments du collège, et montrant en action les divers travaux dont nous venons de donner l'énumération. Je regrette de ne pouvoir les reproduire ici, car ces types de jeunes gens surpris ainsi par la photographie donnent bien l'impression d'une race énergique, pratique, habituée à l'effort et ne le redoutant pas, accomplissant sé-



rieusement une œuvre sérieuse, dans laquelle on n'a à compter que sur soi-même, après Dieu.

Et ce qui rend le cas de ces jeunes gens particulièrement caractéristique, c'est que ce ne sont pas de pauvres diables sans fortune, obligés de s'expatrier sous le coup de la misère. Non, ce sont des jeunes gens appartenant à des familles riches ou tout au moins aisées, à cette classe bourgeoise que vise la réforme de l'Empereur d'Allemagne. Le programme le dit formellement, et d'ailleurs le prix de la pension suffirait à le prouver. Ce prix est de 2.250 francs par an jusqu'à dix-sept ans ; de 2.700 francs jusqu'à vingt ans et de 3 150 francs au-dessus de cet âge.

Ces jeunes gens pourraient donc songer à se créer, dans la mère patrie, une petite existence calme et paisible ; au lieu de cela, ils s'apprêtent, par un travail pratique et assidu, à affronter toutes les difficultés qui attendent le colon lancé seul au milieu de pays neufs.

Je viens de dire que ces jeunes gens n'avaient à compter que sur eux mêmes. L'en trouve la preuve dans un document qui est joint au programme. Ce sont les discours prononcés à la dernière distribution des prix par les personnes honorables qui patronnent cette institution, née exclusivement de l'initiative privée, comme en général les institutions anglaises.

La plupart de ces personnes ont mené ou même encore elles-mêmes la vie de colon, et il faut entendre de quel accent elles disent aux élèves qu'ils rencontreront des difficultés nombreuses et qu'ils devront les surmonter par leurs seules forces ; cette perspective, loin de décourager ces jeunes gens, semble être pour eux un incitant de plus : c'est que la perspective de la difficulté à vaincre, qui arrête les faibles, surexcite au contraire les forts.

Écoutez le langage de l'un d'eux, lord Knutsford : " Il faut que vous soyez durs à vous-mêmes ; vous aurez à lutter contre la mauvaise fortune : vos moissons pourront être détruites, votre bétail pourra périr, mais ne vous laissez pas abattre par le malheur. Relevez-vous, comme un homme brave, combattez et réparez vos pertes." La voilà bien, la vraie lutte pour la

vie ! Ne dirait-on pas le chant du départ d'une race qui va à la conquête du monde, mais non pas à la conquête à la façon prussienne ?

Un autre orateur, sir Graham Berry, agent général de Victoria, s'exprime ainsi : " Dans toutes les parties du monde vous pouvez trouver des terres (*settlement*) sous le drapeau britannique ; vous pouvez aller depuis les froides régions du Canada jusqu'aux plus chaudes régions de l'Afrique, ou jusqu'en Australie, et partout vous rencontrerez le drapeau qui, depuis un millier d'années, brave les batailles et la violence des vents. Maintenant votre heure est arrivée ; pensez bien à la direction que vous devez suivre, à l'occupation que vous devez entreprendre et ayez votre chemin bien tracé devant vous. N'hésitez jamais ; soyez braves, soyez déterminés, persévérants ; je ne pense pas qu'un jeune Anglais intelligent puisse jamais se trouver dans le besoin, quant il y a tant de colonies ouvertes devant lui et qu'il peut y réussir. Je ne suis plus très jeune ; il y a déjà quarante ans que je partis moi-même sans aucun des avantages que vous avez ; inconnu, avec très peu de capital, sans connaissances techniques et pas un ami dans la contrée où j'allais ; je suis pourtant arrivé à être le Premier Ministre de cette colonie, et trois fois j'y ai présidé à la Législature."

Quand on songe que ce ne sont pas seulement les élèves d'un collège, mais que c'est un peuple tout entier qui est élevé sous ce régime d'entraînement, en vue de cette lutte pour la vie ; que c'est tout un peuple qui se répand ainsi au dehors avec une formation aussi puissante, aussi pratique, il se fait dans l'esprit une grande lumière.

Alors, on s'aperçoit à qui appartient l'avenir, à qui appartiendra le monde, et l'on n'a plus qu'une idée, c'est qu'il ne faut pas mettre ses fils au régime allemand, mais au régime anglo-saxon, si l'on veut qu'ils ne soient pas un séjour évincés et broyés comme de simples Indiens du Far West.

Vous représentez-vous, en effet, le malheureux élève formé dans un collège allemand à la pure contemplation de la monarchie prussienne, du militarisme prussien ; ayant pour notion fonda-

mentale la géographie de la Prusse, l'histoire de la Prusse, ou, plus exactement, de ses souverains; n'ayant aucune idée du monde extérieur, qu'on a systématiquement dérobé à ses yeux; n'ayant aucune idée de la pratique d'une vie indépendante; vous représentez-vous ce jeune homme mis subitement en tête-à-tête, sur un point quelconque du globe, avec un de ces gaillards qui ont reçu la formation pratique que nous venons de décrire?

Lequel des deux est vraiment préparé pour l'avenir que les nouveaux continents imposent aujourd'hui aux peuples du vieux monde?

Lequel des deux apparaîtra dressé aux fortes initiatives, qui ne peuvent plus être aujourd'hui le rôle des deux souverains, mais qui doivent surgir de la race tout entière, comme le proclame l'Empereur d'Allemagne lui-même?

J'ai mis en présence deux programmes: l'un émane du plus puissant monarque de l'Europe; l'autre, de quelques particuliers. Peut-être le grand monarque n'a-t-il pas compris que, pour un souverain, la seule manière de susciter l'initiative et l'énergie individuelle est de retirer son action personnelle: l'initiative privée commence là où cesse l'intervention du Pouvoir.

(Fin.)

## Le Protocole du Conclave

Un ciceleur d'idées, qui s'est fait hier subitement conférencier de profonde peurée et de haute ironie, M. Jean de Mithy, était occupé à disparaître dans un grand livre qu'il lisait. Il maniait en même temps le manche d'un coupe-papier, avec le geste que devait avoir, au Congrès, M. de Talleyrand, carressant la poignée de son épée. Et il coupait sa lecture d'exclamations:

— Beau! Superbe! Admirable! Sublime!

— Quelle épopée lisez-vous, demanda un ami?

— Je lis le Cérémonial de l'Empire, répondit M. de Mitty.

A ceux qui croiront excessive l'admiration d'un poète pour un règlement de cour, ou répondra que le génie de l'Empereur toujours présent a enfoncé dans le Cérémonial ses griffes d'aigle, ils mêmes qui l'abourèrent le champ de Wagram et le parchemin du Concordat.

Ainsi le génie de la papauté se retrouve sublime et concenré dans un document que Pie IX le Grand écrivit le 10 janvier 1878, juste vingt-sept jours avant de monter vers les éternelles récompenses.

Au lendemain des événements de septembre 1870, le prisonnier blanc du Vatican d'or avait assuré par les lois secrètes la succession pontificale.

Mettant en pratique le mot de Benoit XIV, *Chi bolla sbolla!* il avait modifié la législation des conclaves; et l'avait accommodée aux souffrances des temps.

La bulle du 23 août 1871 fut suivie de deux autres. Dès 1874, la *Gazette de Cologne* en publia un texte faux que le cardinal Antonelli prit la peine de démentir par une circulaire diplomatique, brève comme un coup d'épée, étincelante comme une parade bien faite.

Le secret fut même gardé après l'élection de Léon XIII, mais l'on sut vaguement que les dispositions avaient été lues aux cardinaux réunis en congrégations secrètes. Le texte fut imprimé pour la première fois dans l'*Université catholique* par les soins de Mgr Guthlin, qui n'est pas homme à avoir donné une telle primeur sans l'assentiment du pontife régnant.

Les bulles sont du 23 août 1871, du 8 septembre 1874 et du 10 octobre 1877.

Leur rigueur, leur précision juridique feront l'éternelle admiration des canonistes et de ceux qui croient que l'Eglise est la plus souple des immuables. Le lien n'est pas ici de résumer ces dispositions de législation où la pensée monte vers des sommets inconnus aux législateurs de faible humanité, où le fini du détail fait harmonie avec la majesté du plan. Mais les bulles furent suivies d'un *Règlement*, dernier et charmant soupir d'un pape mourant, protocole de respect pour la catholicité, de mépris souverain pour la monarchie de Savoie. Le latin de curie, en sa noble simplicité, à servi pour les Bulles, mais le règlement est en italien pour que la victime puisse mieux admirer le tranchant du couperet.

La date même est un chef-d'œuvre: 10 janvier 1878! Le lendemain de la mort du roigalant homme, le vieux pape fait entendre que,

monagénnaire, il s'appuie sur le droit de l'Éternité pour protester sans trembler contre les pouvoirs nouveaux et la page qu'il écrit peut être appelée : le protocole du souverain mépris

Le début est d'une littérature solennité. C'est la marche funèbre d'un pape, la marche triomphale de l'éternelle papauté :

— " Les graves conditions dans lesquelles se trouve le Saint-Siège, par suite de l'usurpation des domaines de l'Église et de la capitale même du monde catholique, Nous ont inspiré la pensée de pourvoir, autant qu'il est en Nous, à ce que la vacance du Saint-Siège ne porte aucun préjudice à son honneur et à ses intérêts."

Tout est dit là, et dans quelle mesure !

— " Nous entendons soumettre (à ce Règlement) l'attitude que nos chers fils, les cardinaux de la Sainte Église, devront garder durant cette vacance."

Suit l'ordre :

— " Les cardinaux, ni individuellement, ni collectivement ne se mettront en rapport avec les autorités gouvernementales ; ils ne s'habilleront et ne sortiront qu'en forme privée, comme ils l'ont fait jusqu'ici ; ils ne feront aucune cérémonie publique."

Tel est le châtimeut du peuple romain amoureux des fêtes comme aux jours antiques.

Voici le règlement de la Mort :

— " Le cardinal-camerlingue, se trouvant être la seule autorité légale, constatera le décès du Pontife et en fera dresser l'acte régulier."

Et le deuil :

— " Dès le premier moment de la vacance du Saint-Siège les portes du palais apostolique seront fermées. Nul n'y entrera qu'avec la permission du cardinal-camerlingue... Si aux portes du Vatican se présentaient des individus armés, dans le dessein d'envahir le palais, les portes ne seront pas ouvertes. On les laissera enfoncer par les envahisseurs." Ce terme, *individus armés*, pour désigner la troupe régulière d'Italie, est une aussi précieuse trouvaille que le fameux mot des articles organiques : " Tout in-

dividu se disant nonce, etc..." Mais le Règlement ne met pas à la porte les parlementaires :

— " Si quelque fonctionnaire italien désire parler au cardinal-camerlingue, ce cardinal s'y prêtera et recevra le fonctionnaire dans un local disposé d'avance à cet effet. Ce local sera séparé des habitations destinées aux cardinaux."

La maison de Savoie, excommuniée après avoir donné des saints à l'Église, voit ses ambassadeurs traités comme des lépreux, bous à être enfermés dans un local isolé de tout.

Le Règlement prévoit les notifications à faire aux puissances, " y compris celles avec qui le Saint-Siège n'a pas de rapports diplomatiques, pourvu qu'il s'agisse de gouvernements reconnus par le Pontife défunt."

Or, un seul gouvernement est contesté par Pie IX ; c'est l'italien.

Et le Règlement souligne l'exception :

— " Le Sacré-Collège ne pourra pas admettre les représentants des puissances qui auraient rompu leurs relations avec le Saint-Siège, même si elles le demandaient."

Pour conclure, Pie IX ferme au peuple de Rome la grille de Saint-Pierre où reposera sa dépouille entre quatre gardes pour toute défense :

— " La sépulture aura lieu, les portes fermées, avec l'intervention de tous les cardinaux."

Et la tristesse solennelle de cette loi du prêtre est indiquée par l'élégante conclusion :

— " En conséquence, pour prévenir des maux plus grands, nous statuons, comme loi de la prochaine vacance, le présent Règlement et les lumières du Saint-Esprit évoquées, dans la plénitude de notre puissance apostolique, nous l'approuvons, sanctionnons et confirmons, en y apposant notre signature et notre sceau, et nous voulons qu'il soit observé, contre toute autre loi, ordonnance et coutume."

N'est-ce pas un spectacle beau que ce pape trahi par la vie, vaincu par l'âge et dictant ses volontés avec une sécurité que n'eut jamais le Conquérant, au soir de la Conquête ?

Léon XIII, convalescent, après l'avertissement

de la Mort, a-t-il fait à son tour un Règlement ? C'est une intéressante énigme endormie au seuil d'une chambre où travaille et vacille le vieillard éternel.

JEAN DE BONNEFON.

## L'INCIDENT DE JOLIETTE

(Suite et fin.)

M. Lacasse connaissait d'ailleurs parfaitement la traversée, affaire de deux ou trois minutes, et ne manquait pas d'habileté sur l'eau, ainsi qu'il en avait donné des preuves en plusieurs circonstances ; que le courant était faible et l'eau, au-dessus de la digue presque égal et d'un tirant presque insensible ; que M. Lacasse, homme sage et plein de dévouement, s'est jeté à l'eau, à deux reprises, ce que de nombreux pères de famille n'auraient peut-être pas fait, pour sauver la vie de ses deux élèves, et a péri lui-même en même temps avec l'un d'eux.

En face de ses faits, est-il possible de dire que la conduite de M. Lacasse n'a pas été celle d'un bon père de famille ? Pour moi la question est résolue, à moins cependant qu'il ne soit sérieusement prétendu qu'aller sur l'eau, dans les conditions voulues ordinaires, constitue un acte imprudent condamnable en soi, une *faute* dans le sens de notre code.

Je ne puis admettre cela et ne vois nulle part qu'il en soit ainsi, surtout lorsque le fait d'aller sur une rivière est entouré des précautions ordinaires. Vaudrait autant dire qu'un instituteur ne conduira pas ses élèves en promenade par les rues d'une ville, parce que à un moment donné, à cause du vent ou de tout autre cause à lui inconnue, une pierre peut se détacher de la cheminée ou de la corniche d'une maison et venir écraser ou estropier de quelque façon l'élève qu'il a en soin. Cependant la promenade est une nécessité, une récréation, une condition de santé requise pour le jeune homme. Il n'y a pas plus de pertes de vies sur l'eau que sur la terre ferme, affirme le statisticien.

Il est d'usage aujourd'hui, dans les grands établissements d'éducation du pays, dans un but

d'instruction et de relaxation intellectuelle et physique, de conduire leurs élèves soit en bateau-à-vapeur, soit par chemin de fer, à certains endroits désignés. Supposons qu'il arrive un funeste accident à un élève, à raison de l'un ou de l'autre de ces véhicules de locomotion ordinaire voulue pour la sûreté des passagers, pourrait-on dire aux supérieurs : " je vous avais confié mon fils afin de lui donner l'instruction et non pour le faire promener sur l'eau ou en char de chemin de fer ; vous avez été imprudent, payez moi des dommages-intérêts ? Je ne le pense pas.

Mais, dit-on, il y avait là un barrage qui était une cause de danger en permanence, et à raison de cela M. Lacasse commettait une imprudence en y conduisant ses élèves !

Cette prétention ne saurait tenir devant la masse des témoignages entendus au contraire, et par lesquels nous sommes convaincus que le barrage ne créait aucun danger.

La presque totalité de la population de la ville de Terrebonne fut frappée de stupeur, tant un accident de la nature de celui-ci était considéré comme impossible, et on en chercha vainement la cause ailleurs que dans la disposition des lieux. On était si loin de l'attribuer au barrage en question que tous ces hommes expérimentés, ces bons pères de familles, n'ont point cessé un seul instant depuis l'accident, de traverser et de laisser leurs enfants traverser au même endroit où avait passé le frère Lacasse.

De plus, les commissaires d'école de Terrebonne ont cra si peu à l'imprudence des intimes que depuis l'accident ils les ont re-engagés pour une autre période de cinq années, et l'on sait pourtant combien l'opinion publique, à la campagne, est sensible et facile à émouvoir sur un tel sujet.

Quant à moi, je ne puis pas substituer ma manière de voir et penser à la preuve au dossier.

Je l'ai dit ci-dessus, nous n'acceptons pas la doctrine exagérée et injuste soutenue par certains auteurs que l'apparence la plus légère, un soupçon même de "négligence, d'imprudence ou d'incapacité," constitue quelque'un en faute et autorise les juges à chercher quelles sont les pré-

somptions qui peuvent être tirées du dossier ou en dehors, pour étayer un jugement contre la partie attaquée. La jurisprudence de cette cour a toujours été au contraire, et il me serait facile de citer maintes causes dans lesquelles elle s'est prononcée dans ce sens.

Allons plus loin.

En face de la preuve faite, est-il possible de dire comment ce déplorable accident est arrivé, quelles en sont les causes évidentes ?

Je réponds sans aucune hésitation : non.

C'est aussi l'opinion du savant juge DeLormier.

" *La cause de l'accident, dit-il, n'est pas établie; on ne pourrait que faire des suppositions, soit à raison du poids de la charge, du courant dans les eaux hautes, soit du vent, soit d'une anxiété subite qui aurait saisi le directeur à la crainte d'un danger quelconque, impérieux, réel ou imaginaire et qui aurait été cause que voulant trop sauver les enfants, il se serait épuisé en efforts stériles et y aurait trouvé la mort, ainsi que le fils du demandeur.*"

Comme de raison, il y a de ces présomptions qui s'imposent d'elles-mêmes et conduisent tout naturellement à une conclusion ; il est de saine logique de les admettre.

Mais ici, rien de tel, ainsi que nous venons de le voir par une revue critique des faits de la cause.

Dans tous les cas, faudrait-il, dans l'espèce, que la conclusion s'imposât en quelque sorte, à raison des circonstances toutes particulières de la cause, sans qu'il fût besoin d'avoir recours à des hypothèses plus ou moins acceptables et dont il est possible de tirer plusieurs déductions. Non, d'après moi, on ne peut imposer à quelqu'un l'obligation de donner son patrimoine et celui de sa famille à un autre, à moins que ce *quelqu'un* ne prouve y avoir strictement droit. C'est le comble de l'injustice, il me semble, que de dépouiller, au moyen d'un raisonnement quelconque, tantôt fallacieux, tantôt hypothétique, Pierre afin de vêtir Paul, de l'appauvrir pour enrichir l'autre. Une cour de justice en ce faisant, assume une immense responsabilité et s'expose au danger de commettre une grave injustice, responsabilité que je ne puis assumer. Elle n'est

plus dans son rôle, je crains, et c'est ce que ce tribunal a déclaré plusieurs fois. Voir entre autres jugements celui de *St. Lawrence Sugar Refinery Co. & Campbell*, M. L. R., I. Q. B., p. 290.

Je compatiss volontiers au chagrin que l'appelant a éprouvé pour la perte déplorable de son fils ; il a toutes mes sympathies, mais tout de même, je ne suis pas obligé de trouver quelqu'un qui devra diminuer sa douleur au moyen d'une indemnité qui aura l'effet de cicatriser la blessure que son cœur de père a ressentie. Impossible de faire peser la négligence, l'imprudence et l'inhabilité là où elles n'existent pas, d'après moi.

Je termine, en me posant cette contre question : Est-il prudent pour un tribunal d'appel, sur une question toute de fait comme celle-ci, en présence d'une preuve si contradictoire, comme nous l'avons vu ci-haut, de casser la décision du juge de première instance qui a vu et entendu tous les témoins qui ont comparu devant lui, en supposant même qu'il pourrait s'élever quelques doutes dans la cause ?

Je dis emphatiquement non, surtout en rapport avec le présent appel, et c'est ce qu'a décidé la cour suprême en diverses occasions, dans les causes, entre autres, de *Robillard & Ferguson, Lamelin & Poitras*, etc.

En résumé, je dis donc, avec le savant juge de première instance, que les intimés, " dans l'occasion en question, n'ont été coupables d'aucun acte pouvant constituer une faute, imprudence ou négligence et *qu'un homme soigneux, d'une prudence commune et ordinaire eût agi comme les défenseurs ont agi dans les circonstances ;*

" Qu'aucune faute, imprudence ou négligence ne paraît imputable au directeur en l'occasion en question, et que, de fait, il paraît avoir agi avec tant de conviction, de prudence et de sécurité qu'il n'a pas hésité à accompagner le fils du demandeur, comme un directeur prudent et soigneux le fait ordinairement, et que de fait, il a été, en voulant éviter cette accident fortuit, victime lui-même de son zèle et dévouement ;

" Que l'accident en question paraît être le résultat d'un cas tout à fait fortuit, imprévu, inexplicable, mais dans tous les cas, arrivé sans au-

cun imprudence ou négligence de la part des défendeurs ni du directeur, qui ont agi avec une prudence commune et ordinaire, et en bon père de famille ;

“ Que les intimés ne peuvent en loi être tenus responsables des conséquences d'un accident purement fortuit ainsi arrivé sans aucune faute ni imprudence de leur part ;

“ Qu'en l'absence d'une preuve positive quant à la cause certaine d'un accident, on ne peut raisonnablement présumer une faute, surtout lorsque la preuve établit au contraire une présomption violente à l'effet que tel accident est attribuable à un événement purement fortuit, tout à fait imprévu.”

On a bien cherché à prouver, en contre-preuve, du côté de la demande, que le révérend M. Lacasse avait commis des actes d'imprudence dans certaines circonstances, mais il a été fait ample justice de ces avancés.

Je suis donc, pour toutes ces raisons, en faveur du renvoi de l'appel, et le savant juge Bossé partage mon opinion.

SIR ALEXANDRE LACOSTE, J. C. :—

L'appelant réclame le dommage qu'il prétend avoir subi par la mort de son fils dont il attribue la cause à la faute des intimés.

Bien que la majorité de cette cour arrive à la conclusion de maintenir l'action de l'appelant, elle croit de son devoir de signaler l'injustice que ce dernier commet envers la communauté des clercs de St. Viateur, en lui attribuant des motifs d'intérêt personnel, qui n'ont évidemment jamais existé. S'ils ont fait travailler le jeune Courtemanche à la plantation d'arbres, ce n'était pas pour orner leur propriété mais bien celle des commissaires d'école de Terrebonne. Nous ne disons pas que nous appliquons la loi avec regret, parce qu'il n'est jamais à regretter que justice, soit faite, et parce qu'il n'y a pas à choisir entre celui qui l'a causé par sa négligence ou l'inhabilité de celui dont il le contrôle. Mais nous disons que nous ne trouvons aucune faute, aucune violation du mandat des intimés dans le fait qu'ils ont employé le jeune Courtemanche à la plantation d'arbres.

Ils ont, en cela, rempli le vœu de la loi et le désir du surintendant de l'instruction publique. Ce n'est pas, à proprement parler, comme mandataires que les intimés sont tenus au paiement des dommages, mais en vertu des art. 1053 et 1054 du C. C., qui rendent toute personne responsable du dommage causé par sa faute à autrui, soit par son fait, soit par imprudence, négligence ou inhabilité, et qui les rendent également responsables du dommage causé par la faute de ceux dont elles ont le contrôle.

Le mandataire ne doit compte que de la diligence d'un bon père de famille, mais chacun est responsable du tort causé par sa faute légère, par sa simple imprudence, par son inhabilité.

Le directeur du collège de Terrebonne aurait-il dû conduire les élèves dans l'île par ce passage à 300 pds d'une digue insuffisante pour retenir les eaux hautes du printemps, qui devaient entraîner, à une mort presque certaine, les inhabiles, les négligents et ceux qui, en traversant, subissaient un accident imprévu, soit en brisant leurs rames ou autrement ? Nous hésiterions à rendre la communauté responsable à raison de ce seul fait. Les opinions des témoins entendus sont partagés. Les enfants canotaient à cet endroit, et un grand nombre de personnes compétentes ont juré que l'endroit n'était pas considéré comme dangereux. Il est, cependant, à remarquer que les pêcheurs de profession, ceux qui sont censés mieux connaître la rivière, trouvent l'endroit périlleux. Quoiqu'il en soit, il y avait près de là un danger évident, qui exigeait des précautions spéciales. A 300 picds, se trouvait la mort à peu près certaine, il fallait que le nauonnier montrât une diligence et une habilité suffisante pour échapper au danger.

L'accident est arrivé en traversant de l'île St. Jean à l'île au Moulin. Pour revenir il fallait remonter jusqu'au bout de l'île connue sous le nom d'île aux Moutons, et, de là, on traversait à l'île au Moulin.

Voici, en substance, la manière dont l'accident est arrivé, d'après le témoignage du jeune Oimet, qui était dans la chaloupe, qui a été entraîné avec les autres en bas de la chute et qui a échappé, pour ainsi dire, miraculeusement.

Le frère Lacasse et les deux élèves ont mis dans une brouette quatre petits sapins qu'ils venaient d'arracher, et ils ont embarqué la brouette dans la chaloupe, puis ils sont partis en montant le courant et gagnant le bout de l'île aux Montons. Arrivés près de l'île, le courant et le vent ont fait tourner la chaloupe. Ils ont été quelques instants avant de s'apercevoir qu'ils descendaient vers la chaussée. Le frère s'est trouvé excité alors, il s'est jeté à l'eau, espérant toucher fond et arrêter la chaloupe. Trouvant l'eau trop profonde, il est remonté dans la chaloupe et a jeté par dessus bord les arbres, puis, il s'est mis à ramer, mais il était trop excité et les rames s'arrachaient.

Le frère Zotique Poupart, clerc de St. Viateur, a eu connaissance de l'accident. Il était sur l'île au Moulin, près de la digue, il les a vus partir de l'île St. Jean. Alors qu'ils furent arrivés au milieu de la traverse, il a vu le frère Lacasse se jeter à l'eau, comme pour arrêter la chaloupe, puis rembarquer et continuer à ramer, "mais les rames s'arrachaient des talets," dit-il.

Le témoignage de Joseph Archambault, un écolier qui se trouvait sur l'île St. Jean, lors du départ de la chaloupe, donne, peut-être, l'explication de la cause de l'accident. Les arbres, suivant lui, n'auraient pas été mis dans la brouette, mais dans le fond de la chaloupe. La brouette aurait été mise au milieu de la chaloupe, en arrière du siège où se trouvait le frère Lacasse. Le frère se trouvait à avoir la brouette dans le dos, elle lui nuisait et il était embarrassé pour ramer.

Quoiqu'il en soit, les circonstances établissent que l'accident est arrivé par le fait du frère Lacasse qui n'a pas apporté l'attention voulue, soit qu'il ait mal chargé la chaloupe et ait embarrassé ses mouvements, soit qu'il ait perdu tout sang froid, alors qu'il aurait pu échapper au danger. Sa conduite, à tout événement, a été imprudente et inhabile, et l'accident a été la cause de sa conduite et est arrivé par son fait et par sa faute, et, aux termes de l'art. 1054, il a rendu la communauté responsable. On a parlé de cas fortuit, mais le cas fortuit ou la force majeure est un événement indépendant qu'une personne, en déployant toute diligence et toute ha-

bilité, ne peut empêcher. Tout fait inexplicable n'est pas un cas fortuit, c'est à celui qui l'allègue de le prouver. Et, dans l'espèce, non seulement il n'a pas été prouvé, mais il est établi que l'accident n'est pas dû au cas fortuit. Si le dévouement, le sacrifice même de la vie pouvaient racheter la faute des art. 1053 et 1054 C. C., certes la faute serait effacée, car la conduite du révérend frère a été héroïque, son dévouement a été admirable, mais la loi ne le veut pas et la justice exige que le tort soit réparé, quelque involontaire qu'ait été la faute et quelque grands et admirables qu'aient été les efforts pour tâcher de la réparer.

La communauté est donc responsable, mais cette responsabilité est limitée aux dommages réels, d'après la jurisprudence de la cour suprême, que notre cour se croit obligée d'adopter. Le jeune Courtemanche avait 14 ans, il devait suivre les classes pendant deux ans de plus, par conséquent être, encore, pendant ce temps, une source de dépenses pour son père. Ce dernier ne pouvait donc compter sur ses services avant qu'il eût seize ans et, à vingt-un ans, le jeune homme devenait son maître. Nous accordons, pour les cinq années de services (de 16 à 21 ans) et les frais de voyage et autres dépenses encourus par le père, une somme de \$500.

L'appel est maintenu avec frais, et jugement sera rendu pour \$500, avec frais d'une action de cette classe.

#### JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL : —

" Considérant qu'il est établi en preuve que l'accident, au cours duquel Osa Courtemanche, le fils de l'appelant, élève de l'académie St. Louis, maison d'éducation tenue à Terrebonne par les défendeurs, intimés, s'est noyé, a été causé par la faute du frère Lacasse, directeur de la dite académie, son imprudence, sa négligence et son inhabilité à charger et à conduire la chaloupe dans laquelle ils s'étaient embarqués avec le dit Osa Courtemanche, et un autre élève, pour traverser l'île St-Jean, à l'île au Moulin, dans la rivière des Mille Isles, et cela, dans un concours de circonstances où la moindre inattention, un moment d'incurie, pouvait entraîner les consé-

quences les plus funestes, comme l'accident en question en cette cause ;

“ Vu les articles 1053 et 1054 du code civil ;

“ Attendu que les intimés sont responsables du dommage causé à l'appelant par la faute du dit frère Lacasse, lesquels dommages cette cour évalue à la somme de cinq cents piastres et que, partant, il y a erreur dans le jugement rendu par la cour de première instance, savoir, la cour supérieure siégeant à Joliette, le 5 avril 1893, et dont est appel.

“ Renverse le dit jugement, et procédant à juger comme la dite cour de première instance aurait dû faire, maintient l'action du demandeur appelant jusqu'à concurrence de la dite somme de \$500, avec intérêt à compter du 19 avril 1892, date de la signification de la dite action, et les dépens, tant en cour de première instances qu'en appel.”

BABY & BOSSÉ, J.J., *dissentientibus*.

Jugement infirmé.

### UNE VISITE

Le BAUME RHUMAL seul guérira votre bronchite. 60

## L'INTERVENTION D'EN HAUT

Je reviens à vous, mon cher ami, parce que l'idée dont je vous ai entretenu me semble essentielle : La foi dans le miracle est un fait d'ordre social vraiment énorme. Il la faudrait analyser avec soin chez l'individu et cela demanderait un volume. Je voudrais indiquer l'essentiel.

Le miracle n'est pas seulement la rupture violente des lois naturelles, ou le phénomène inexplicable que l'on interprète comme une violation de ces lois : c'est, en plus petit, l'intervention des puissances supérieures dans l'ordre normal des événements. Demander et obtenir une guérison par la prière, faire un vœu pour le succès d'un examen, brûler des cierges pour obtenir un gain à la loterie, comme le font les Napolitains, c'est toujours attendre le salut de la bonne volonté du ciel. Et si le ciel daigne arrêter la roue au numéro que le fidèle souhaite, s'il veut bien accorder la pluie au laboureur pieux, s'il remet sur pied la religieuse mourante, il ne fait rien de plus énorme que lorsqu'il transporta de Nazareth à Lorette la maison de la Sainte Vierge

ou lorsqu'il arrêta le soleil sur la prière de Josué. L'homme qui croit fermement à la puissance de sa prière et de son amour pour de pareils résultats, celui qui se sent pertinemment accompagné de son ange gardien, ou gardé par le doux regard bleu de Marie est vraiment heureux, je le confesse ; et si l'un d'eux était mon ami, je me ferais un scrupule de le détourner d'une si charmante croyance.

Une de mes cousines, religieuse d'un ordre mi-cloîtré, fut miraculée il y a quelque vingt ans dans des conditions qui jetèrent presque toute une famille dans l'extase. Elle était paralysée depuis bien longtemps, paraît-il, lorsqu'un certain jour, à la suite d'un rêve, elle supplia sa communauté de faire une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes. Le dernier jour de cette neuvaine, elle ordonna que l'on mit au pied de son lit ses habits qu'elle n'avait plus revêtus durant des années peut-être ; et à l'heure où les dernières prières s'achevaient, ses sœurs la virent paraître debout au fond du chœur, marchant droit vers la place où elle s'assit.

Le pays entier voulut la voir. Elle racontait. J'ai vu des femmes de ma maison pleurer de stupéfaction et de cette ivresse où la vue des grands événements nous jettent tous. Mon père, tout vieux qu'il était et presque croyant, m'expliqua qu'il attribuait à des causes très naturelles cette surprenante aventure et il crut devoir me mettre en garde contre le danger d'un abandon trop absolu aux idées que le miracle répandait autour de nous. J'ai compris depuis lors que ce miracle n'était pas plus grand que celui que demandent chaque jour des gens priant Dieu et les Saints pour le succès de leurs entreprises ou la réalisation de leurs désirs.

Or, il est trop certain que l'éducation religieuse consiste à développer chez l'enfant la confiance exclusive dans les puissances surnaturelles, à lui faire concevoir le monde comme un vaste théâtre où les événements de tout ordre expriment les intentions d'en haut. Cette opinion habitue nécessairement l'esprit à attendre sans cesse le miracle à l'espérer, à compter sur lui. Les restrictions n'y font rien ; elles corroborent, et je ne vous apprendrai rien en vous disant que l'église moderne a poussé ces tendances au plus haut degré possible. Elles endorment délicieusement le fidèle dans les bras d'une famille spirituelle infiniment tendre, gracieuse, occupée à le protéger, à le punir doucement quand il a péché, à le ramener avec des pardons et des sourires quand il se repent ; et je consens que l'homme malheureux trouve là des consola-



tions, des appuis, des espérances exquises. Tout est fait, au surplus, pour lui rendre présents les témoins et Directeur célestes de sa terre e vie, pour le guider pas à pas dans ce domaine de divine sferie où sa foi l'élève de degrés jusqu'à l'extase.

Mais où est la dedans le rôle de la volonté ? L'énergie, à ce régime, s'atrophie et meurt, et avec elle la notion de la responsabilité, le goût de la liberté personnelle, le désir de savoir, le besoin de raisonner, le sens même de l'action. Le croyant au miracle, c'est le général Trochu venant Paris à Sainte Geneviève et priant pour le salut de l'Espagne illuminant de cierges ses églises pour obtenir le salut de sa flotte. Hélas ! c'est nous encore.

MICHAEL PY.

## On depose... on depose...

Que j'en ai vu, dans cette enquête,  
Passer de témoins sur témoins.  
A couper j'en mettrais ma tête,  
Ils furent cinq cent mille, au moins.

Des généraux, d'anciens ministres,  
Des écrivains et des portiers,  
Des ambassadeurs et des cuisines,  
Des filles et des financiers,

Des présidents de République  
Des gendarmes et des mouchards,  
Un expert anthropométrique,  
Des purotins et des richards.

Des grands seigneurs, des anarchistes,  
Des libres-penseurs, des curés,  
Des philistins et des artistes,  
Des gens plus où moins mesurés.

J'en passe, et non des moins notables,  
Et le défilé se poursuit,  
Car les témoins sont innombrables,  
Et l'on dépose jour et nuit.

Même en dépit des lois d'hygiène,  
Quelques-uns, le long de la Cour,  
Déposent (paquet qui les gêne)  
Des choses au vague contour...

N'importe, lorsque tout le monde,  
A son aise aura déposé,  
Qu'à parler, sur terre et sur l'onde,  
Nul ne sera plus disposé.

Peut-être dira-t-on : — C'est drôle,  
Il est queiqu'un assurément,  
Dont ce serait l'utile rôle  
De parler, fût-ce un moment.

Celui-là -- que l'on entend guère, —  
A son rocher encor lié,  
C'est tout simplement pour vous plaire,  
Dreyfus qu'on avait oublié !

PICHENETTE.

## TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est-elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du REVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du REVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

## SOYONS CONFIANTS

La consommation est combattue avec succès par l'emploi du BAUME RHUMAL. 59